

Québec : pour un environnement urbain favorable à la santé

Sophie Paquin,

urbaniste, professeure,
Département d'études urbaines
et touristiques, université du Québec
à Montréal.

Depuis la fin des années 2000, les agences de santé publique du Québec ont adopté l'approche dite des « *environnements favorables* », définie par la charte d'Ottawa adoptée par l'Organisation mondiale de la santé en 1986. La santé publique québécoise a défini en priorité les stratégies visant à établir des politiques publiques qui facilitent les choix sains et découragent ceux qui le sont moins, à créer des milieux de vie favorables à la santé et à renforcer l'action collective et la participation de la société civile.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) a publié en 2011 une vision stratégique sur les *environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids* [1]. Ce cadre d'analyse a été élaboré avec la collaboration de l'organisme non gouvernemental Québec en Forme et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Ce document précise les dimensions physiques, économiques, sociales et politiques des environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les milieux de vie.

Les stratégies diversifiées sur les environnements favorables

Les stratégies sur les environnements favorables ont le potentiel d'atteindre l'ensemble de la population et de mobiliser une variété d'institutions publiques et

d'organisations de la société civile. La théorie des environnements favorables constitue un moteur pour l'intégration des enjeux de promotion de la santé dans différents projets locaux ou démarches régionales de même que dans la création de réseaux multisectoriels. Des ressources importantes ont été consacrées par le gouvernement, ses agences régionales de santé publique et Québec en Forme pour le développement d'actions auprès d'un grand nombre d'organisations (p. ex. : municipalités, établissements scolaires, organismes associatifs actifs dans le domaine de l'environnement, de la nutrition, de l'activité physique et du transport actif, etc.). Ainsi, depuis la fin des années 2000, sont apparus comme étant des stratégies fondamentales : la création de programmes de formation sur tous les volets des environnements favorables, la constitution de 19 tables nationales ou régionales de concertation ainsi que de 162 regroupements locaux [2], le financement de nombreuses interventions réalisées par le milieu associatif de même que l'évaluation de projets de démonstration. Des réseaux se sont construits autour des environnements favorables au mode de vie actif et à la saine alimentation, formés d'organisations publiques, professionnelles, associatives ou territoriales moins familières à collaborer à des actions complémentaires planifiées. Il en résulte un écosystème dynamique de promotion de la santé au Québec.

Une vision de santé publique qui mobilise les organisations territoriales

L'approche sur les environnements favorables accorde une place importante aux conditions de l'environnement bâti pour faciliter les

L'ESSENTIEL

► Le Québec s'est fixé pour stratégie de développer les « *environnements favorables aux saines habitudes de vie* ». Un document-cadre concrétise les modalités d'action dans de multiples domaines : environnement, nutrition, activité physique, mobilités douces, etc. Sophie Paquin souligne que les villes détiennent plusieurs leviers pour créer des environnements favorables, mais qu'elles ne peuvent agir sans la volonté politique des élus ni l'acceptabilité sociale de la société civile envers des actions qui transforment leur milieu de vie.
Éclairage scientifique depuis le Québec.

choix sains. La démarche « Prendre soin de notre monde » [3] a été déployée afin d'amener les villes à mettre en œuvre des actions influant directement sur la santé de la population. La santé a été placée à l'agenda municipal grâce à l'élargissement des environnements favorables à la notion plus générale de santé, aux colloques et aux programmes de formation proposés aux personnels et aux élus de plusieurs villes du Québec. L'intégration de nouvelles connaissances dans l'élaboration des mesures d'aménagement urbain est favorisée par la documentation élaborée par le Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé [4] et la présentation sur la plateforme multimédia 100° [5] de nombreux projets d'urbanisme favorable à la santé.

Les associations qui ont réalisé des projets financés par le fonds Québec en Forme ont aussi incité les organisations territoriales à transformer l'environnement bâti en accordant par exemple une place plus importante aux infrastructures de déplacements actifs et aux projets d'agriculture. Le Réseau quartiers verts piloté par le centre d'écologie urbaine de Montréal [6] apparaît comme un exemple éloquent de l'importance de

la concertation avec la ville, mais aussi de la consultation citoyenne. Ainsi, il a été possible d'identifier, selon le point de vue des usagers, des modes doux, les trajets les plus fonctionnels et conviviaux, de reconnaître les barrières aux déplacements et de prévoir des aménagements pour sécuriser les carrefours en faveur des usagers vulnérables.

Les instruments d'action publique pour un urbanisme favorable à la santé

Les villes détiennent plusieurs moyens pour créer des environnements favorables au mode de vie physiquement actif et à la saine alimentation [7]. Des règlements de zonage sur le contingentement du nombre de restaurants-minutes (*mal-bouffe*) pouvant s'installer autour des écoles ont été adoptés par les villes de Gatineau et de Brossard, ce qui permet de créer une zone-école et santé [8]. Les villes peuvent se doter de politique de mobilité durable (*voir aussi l'article Québec : Sherbrooke évalue l'impact de la revitalisation de son centre-ville sur les inégalités de santé dans ce dossier central, NDLR*), de politiques d'accès à la saine alimentation comme la ville de Rimouski [9], de plan directeur des installations sportives et de plein air urbain comme la ville de Montréal [10]. Les budgets participatifs dans les municipalités accordent souvent un financement à des projets favorables à la santé [11]. Ces instruments de politiques publiques contiennent des principes, des critères d'aménagement et des mesures pour créer des environnements urbains favorables à la santé et pour les consolider [12]. Les villes peuvent appuyer des initiatives citoyennes. La Promenade des saveurs dans le quartier centre-sud à Montréal est une réalisation portée par une association de quartier : plusieurs aménagements pour l'agriculture urbaine sont installés sur l'emprise publique de la rue qu'on dit être la rue « comestible » la plus longue au Canada. C'est l'administration municipale qui a procédé à la sécurisation routière de la rue et a collaboré à l'installation du système d'irrigation des plantations [13].

Les évaluations d'impact sur la santé (EIS)

La politique gouvernementale de prévention en santé du Québec [14] recommande de réaliser une évaluation d'impact sur la santé (EIS) pour des projets urbains structurants. Le recours à l'EIS dans l'élaboration de politiques publiques reste souvent limité. Les évaluations d'impact sur la santé apportent un éclairage solide pour les décisions des organisations territoriales [15], que ce soit par exemple pour le plan directeur de quartiers à réaménager de la ville de Gatineau [16] ou pour le pôle régional de la santé de la ville de Saint-Jérôme [17].

Conclusion

Les villes détiennent plusieurs leviers pour créer des environnements favorables, mais elles ne peuvent agir sans la volonté politique des élus ni l'acceptabilité sociale de la société civile envers des actions qui transforment leur milieu de vie. Le partage d'une vision commune sur la problématique, la concertation des différentes organisations et le financement adéquat des actions sont des dimensions importantes de la transformation vers des environnements favorables à la santé dans les villes du Québec. ■

Contact : paquin.sophie@uqam.ca

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] Mongeau L., Paquette M., Pelletier C., Jen Y., Robitaille É. *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*. Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Québec en Forme, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Québec : Gouvernement du Québec, 2012 : 24 p.
- [2] Fondation André-et-Lucie-Chagnon, Québec en Forme. *Une multitude d'initiatives soutenues à l'échelle locale, régionale et provinciale*. En ligne : <https://fondationchagnon.org/initiatives-soutenues/territoires/quebec-en-forme/> [consulté le 21-03-2022].
- [3] Démarche Prendre soin de notre monde. En ligne : <https://prendresoindenotremonde.com/> [consulté le 25-03-2022].
- [4] Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé. En ligne : <https://www.inspq.qc.ca/crebs> [consulté le 3-03-2022].
- [5] 100°. En ligne : <https://centdegres.ca/> [consulté le 25-03-2022].
- [6] Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). En ligne : <https://www.ecologieurbaine.net/fr/> [consulté le 25-02-2022].
- [7] Blouin C., Robitaille É., Le Bodo Y., Dumas N., De Wals P., Laguë J. Aménagement du territoire et politiques favorables à un mode de vie physiquement actif et à une saine alimentation au Québec. *Lien social et Politiques*, 2017, vol. 78 : p. 19-48.
- [8] Association pour la santé publique du Québec, Réseau québécois de villes et villages en santé. *La zone-école et l'alimentation : des pistes d'action pour le monde municipal*. ASPQ avec le soutien financier de
- Québec en Forme et Agence de la santé publique du Canada, 2011 : 30 p.
- [9] Ville de Rimouski. *Saveur, plaisir, équilibre. Politique alimentaire*. 2016 : 15 p.
- [10] Ville de Montréal. *Plan directeur du sport et du plein air urbains de la Ville de Montréal*. 2018 : 132 p.
- [11] Budget participatif au Québec. <https://www.budgetparticipatifquebec.ca/fr/projets-inspirants>
- [12] Paquin S., Laurin M. *Guide sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie (SHV) dans les municipalités*. Direction régionale de santé publique du Ciuss du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal, Québec en Forme et Comité national de formation sur les SHV, 2016 : 145 p.
- [13] Carrefour solidaire centre-sud. Centre communautaire d'alimentation. En ligne : <https://www.carrefoursolidaire.org/activites/jardins/promenade-des-saveurs/> [consulté le 27-02-2022].
- [14] Gouvernement du Québec. *Politique gouvernementale de prévention en santé*. 2016.
- [15] Tremblay E. *Processus EIS appliqués en Montérégie*. Direction de santé publique de la Montérégie, 2020.
- [16] Charlebois J., Tremblay E. *EIS pour plan directeur d'aménagement pour les terrains des secteurs de Pointe-Gatineau et du Lac Beauchamp*. Présentation au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, 2021.
- [17] Direction de santé publique. *Évaluation d'impact sur la santé du PPU du Pôle régional de la santé de la ville de Saint-Jérôme – Rapport sur les impacts potentiels et recommandations*. Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, 2021.